



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 153-2025
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.349

Déposée le : 11.06.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Lerch (Langenthal, UDC) (porte-parole)
Schüpbach (Huttwil, UDC)
Grädel (Schwarzenbach BE/Huttwil, UDF)
Jost-Morandi (Herzogenbuchsee, PVL)
Schilt (Utzigen, UDC)
Fuchs (Bern, UDC)
Leuenberger (Bannwil, UDC)
Bösiger (Niederbipp, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 1294/2025 du 26 novembre 2025
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : Non classifié

Incitations salariales individuelles pour le corps enseignant grâce à l'introduction d'une variable de performance

Les enseignantes et enseignants du canton de Berne fournissent un travail très précieux dans un contexte difficile (pénurie de personnel qualifié, complexité des tâches, etc.). Nous leur devons notre reconnaissance et notre gratitude. Il existe, dans le canton de Berne, un automatisme en matière salariale chez les enseignantes et enseignants (à la différence du reste du personnel cantonal). Bien que l'évaluation des performances des enseignantes et enseignants soit difficile et guère mesurable, il faut se demander s'il ne serait pas opportun et approprié d'intégrer à l'avenir, dans la progression individuelle des salaires, une variable de performance dont l'ampleur reste à définir plus précisément. Une telle variable permettrait d'encourager les très bonnes et bonnes performances.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quel est l'avis du Conseil-exécutif sur l'idée d'intégrer à l'avenir une variable de performance dans la progression individuelle des salaires des enseignantes et enseignants du canton de Berne et de créer ainsi une incitation positive ?
2. Quel serait, selon le Conseil-exécutif, le service le mieux placé pour procéder à une telle évaluation des performances ?

3. Le canton est-il disposé à faire élaborer des directives appropriées afin de garantir une pratique équitable et uniforme en matière d'évaluation des performances des enseignantes et enseignants ?
4. Dans quelle mesure l'introduction d'une variable de performance pour les enseignantes et enseignants est-elle objectivement justifiable de l'avis du Conseil-exécutif ? Comme pour le reste du personnel cantonal ou dans une moindre mesure ?
5. Le Conseil-exécutif estime-t-il que l'introduction d'une variable de performance est réalisable dans le cadre budgétaire actuel ?

Réponse du Conseil-exécutif

1. *Quel est l'avis du Conseil-exécutif sur l'idée d'intégrer à l'avenir une variable de performance dans la progression individuelle des salaires des enseignantes et enseignants du canton de Berne et de créer ainsi une incitation positive ?*

L'introduction des entretiens d'évaluation périodique pour les membres du corps enseignant et des directions d'école a entraîné une évaluation documentée des performances. La question d'une évaluation des performances ayant une incidence sur le salaire a déjà été traitée de différentes manières par le parlement (M 282-2004, rapport du Conseil-exécutif sur l'évaluation des performances du corps enseignant [2007] et M 150-2013). Le système salarial actuel, qui comprend une progression dégressive des traitements, est bien étayé et n'est pas remis en question. Une évaluation des performances ayant une incidence sur les traitements des enseignantes et enseignants n'est pas établie en Suisse. L'introduction d'un tel type d'évaluation chargerait inutilement le système scolaire et engendrerait du travail administratif supplémentaire. Jusqu'à présent, les associations professionnelles et les syndicats se sont clairement positionnés contre cette idée.

Les allocations pour la fonction de maîtrise de classe ainsi que les échelons de traitement supplémentaires pour la formation continue qualifiée constituent déjà des incitations ayant une incidence sur le salaire. Le Conseil-exécutif aimerait s'en tenir à ces incitations financières et ne voit pas de plus-value à introduire une évaluation des performances ayant une incidence sur le salaire chez les membres des directions d'école et du corps enseignant.

2. *Quel serait, selon le Conseil-exécutif, le service le mieux placé pour procéder à une telle évaluation des performances ?*

L'entretien d'évaluation périodique existant constitue déjà une évaluation des performances sans incidence sur le salaire. Une évaluation des performances avec incidence salariale devrait être menée par les directions d'école. Celles-ci devraient donc être formées et qualifiées en conséquence, ce qui engendrerait des coûts supplémentaires considérables. Quant à l'évaluation des performances avec incidence sur le salaire des membres des directions d'école, elle relève de la compétence des autorités d'engagement. Au niveau de l'école obligatoire, il s'agit en général d'autorités de milice et donc non professionnelles.

3. *Le canton est-il disposé à faire élaborer des directives appropriées afin de garantir une pratique équitable et uniforme en matière d'évaluation des performances des enseignantes et enseignants ?*

Au vu des arguments cités, le Conseil-exécutif ne voit aucune raison de faire élaborer des directives.

4. *Dans quelle mesure l'introduction d'une variable de performance pour les enseignantes et enseignants est-elle objectivement justifiable de l'avis du Conseil-exécutif ? Comme pour le reste du personnel cantonal ou dans une moindre mesure ?*

Comme les auteures et auteurs de l'interpellation l'ont indiqué, l'évaluation des performances des enseignantes et enseignants est difficile et guère mesurable objectivement. L'entretien d'évaluation périodique existant constitue déjà une évaluation des performances sans incidence sur le salaire. Un système d'évaluation supplémentaire avec incidence sur le salaire n'apporterait aucune plus-value, de l'avis du Conseil-exécutif.

5. *Le Conseil-exécutif estime-t-il que l'introduction d'une variable de performance est réalisable dans le cadre budgétaire actuel ?*

Non. La neutralité des coûts exigée lors de la mise en œuvre créerait des conflits de répartition au sein du corps enseignant et chargerait inutilement le système scolaire.

Destinataire

– Grand Conseil